

14 juin 1872

## DÉBATS DU SÉNAT DU CANADA

Le vendredi 14 juin 1872

### PROROGATION

À trois heures, Son Excellence le Gouverneur général entre au Sénat et, après avoir sanctionné un certain nombre de bills, proroge la législature par le discours suivant :

\* \* \*

### DISCOURS

*Honorables Messieurs du Sénat,*

*Messieurs de la Chambre des communes,*

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous décharge de vos travaux parlementaires qui ne peuvent être qu'une source d'inconvénients pour plusieurs d'entre vous à cette époque de l'année. C'est pourquoi je vous remercie d'autant plus du temps et de l'attention que vous avez diligemment donnés à l'accomplissement de vos devoirs publics.

L'intérêt et l'importance des diverses questions qui ont été discutées et résolues rendront la session mémorable dans les annales du pays.

Votre adhésion aux articles du Traité de Washington qui affectent les intérêts canadiens est la démonstration de votre détermination à suivre les fortunes de l'Angleterre. L'attitude généreuse que vous avez manifestée dans ces circonstances critiques a renforcé la position honorable du Canada et par rapport à la Colombie-Britannique et par rapport aux États-Unis.

Le vaste projet dont vous avez si sagement mûri les conditions pour construire un chemin de fer jusqu'aux rives du Pacifique ouvrira à l'Angleterre, en temps de guerre comme en temps de paix, une nouvelle voie de communications avec l'Orient, et produira, je l'espère, les avantages les plus importants pour la Puissance en assurant un moyen de transport universel, en augmentant la valeur des terres publiques et en favorisant leur exploitation, et en resserrant davantage les liens qui attachent les soeurs provinces entre elles par un accès plus facile et en multipliant les relations entre elles.

Bien peu de ceux qui n'ont pas soigneusement considéré le sujet, ont pu suffisamment concevoir l'étendue des avantages économiques découlant de la possession de grandes rivières navigables comme le Saint-Laurent et ses affluents. Les crédits que vous avez ouverts pour leur amélioration et celle des canaux auxiliaires sont un placement sûr, qui sera amplement et promptement remboursé par l'accroissement du commerce descendant toutes les voies ouvertes à son cours, car il sera

augmenté par l'accumulation de vos propres productions ainsi que de celles de vos voisins de l'Ouest.

Il est des plus satisfaisants de constater que l'état prospère de vos revenus vous permette de promouvoir les intérêts du pays, en commençant dès maintenant la construction de ces ouvrages sans retard ou sans crainte.

*Messieurs de la Chambre des communes :*

Je vous remercie, au nom de Sa Majesté, des subsides que vous avez si libéralement accordés.

Je vous félicite de tout coeur de l'état prospère des revenus et de ce que vous avez pu, par la révocation des droits sur le thé et le café, diminuer les charges du peuple.

\* \* \*

### DISCOURS

*Honorables Messieurs du Sénat,*

*Messieurs de la Chambre des communes,*

L'adresse conjointe que vous m'avez fait l'honneur de me présenter, à la veille de mon départ, m'est très flatteuse.

Je garderai toute ma vie, je vous l'assure, un souvenir reconnaissant de cette expression de votre respect et de votre estime.

En ma qualité officielle, j'ai suivi avec un profond intérêt les délibérations de quatre sessions, et sous d'autres rapports je me suis mis au courant des vues et des désirs du Parlement du Canada, et j'espère bien fermement que la bonne intelligence qui règne entre eux et le peuple d'Angleterre ne s'altérera jamais.

J'ai maintenant l'honneur de vous faire mes adieux, pénétré des pensées sérieuses que ce mot d'adieu éveille naturellement, et en reconnaissant de toute manière vos nombreux actes de courtoisie, et l'assistance effective que j'ai reçue de vous, et en formant les voeux les plus sincères et les plus ardents pour le bien-être de la Puissance, à laquelle je me réjouis de penser que mon humble nom a été attaché par un lien honorable durant plus de trois années.

Les bills suivants reçoivent la sanction royale : —

Acte pour abolir les droits de douane sur le thé et le café.

Acte pour amender l'acte concernant les statuts du Canada.